

Le Sart-Tilman bouge, faisons le bouger ensemble !!!

CQST flash

– N° 32 – Juin 2024 –

Mot du président.

En contraste avec l'actualité rapportée par les media, ce CQST Flash veut mettre l'accent sur des événements positifs, à commencer par l'arrivée de nouvelles personnes au sein de notre conseil d'administration. Ceci nous a permis de mettre en place une commission mobilité qui a défini 6 priorités en accord avec les habitants qui ont participé aux trois réunions organisées à cette fin. Nous veillerons au cours de cette année à ce que les priorités retenues soient effectives.

Nous avons organisé une balade propreté ainsi qu'une promenade pédestre.

Même si cela provoque des embarras de circulation, nous nous réjouissons du réaménagement à terme de la route du Condroz pour la mise en place d'un transport en commun confortable, fréquent et rapide, la sécurisation des traversées piétonnes et une pacification du trafic automobile, espérons-le. Nous avons tenté de vous informer le mieux possible en organisant avec le TEC une réunion d'information. Nous continuerons de rester en contact en assistant aux réunions de chantier pour vous informer et réduire les perturbations. Nous avons également initié des contacts avec l'Université pour une meilleure prise en compte de la qualité de vie des riverains lors des festivités organisées par l'université. Nous saluons également la fin du réaménagement de la plaine de jeux du Parc Astrid. Si l'objectif général de notre comité de quartier est la promotion de l'environnement, de la qualité de la vie et de la sécurité dans le quartier, il faudrait y ajouter convivialité et solidarité entre les habitants. A cet effet, privilégions la marche dans le quartier, avec ou sans Médor. En 2023, nous avons pu compter sur 367 familles membres, ce qui représente un tiers des ménages du quartier. Payer votre cotisation permet bien sûr de financer nos actions, mais, plus important, cela nous permet surtout de montrer aux autorités communales combien nous sommes représentatifs de la population du quartier. Votre cotisation donne donc de la force à nos demandes d'aménagement !

Pierre DEVOS,
président

Pour mener nos actions en faveur du quartier, nous avons besoin de votre soutien !

Pour deux raisons, votre cotisation nous est indispensable : celle-ci est notre principale source de revenus ; votre affiliation renforce le CQST et les points de vue qu'il défend face aux autorités publiques. Votre cotisation augmente notre force pour améliorer notre cadre de vie !

Voulez-vous bien verser votre cotisation 2024 de 13 € par famille au compte BE94 2400 7707 7214 du Comité de Quartier du Sart-Tilman ?

Notre site web <https://www.cqst.be/> vous offre une information régulière. Si vous souhaitez être prévenu des nouvelles informations publiées, transmettez-nous votre adresse courriel à « cqstst@gmail.com ».

Promenades pédestres.

L'année dernière, notre promenade nous a conduit à traverser une grande partie du domaine universitaire au départ du CHU. Sous un soleil étincelant, la quarantaine de participant(e)s sont monté(e)s dans un bus 48 jusqu'au CHU.

De là, Robert Charlier leur a fourni des explications sur les nouvelles constructions réalisées aux abords de l'hôpital. Ensuite, sous la conduite de Robert Charlier et Julien Croisez, ils sont redescendus vers la vallée du Blanc Gravier pour ensuite remonter et s'attarder aux bâtiments de physique et chimie qui datent du début de l'installation de l'Université au Sart Tilman. Après un arrêt devant le nouveau restaurant universitaire, ils rejoignent la rue des Homes où sont données des informations détaillées sur le projet de construction d'environ 400 nouveaux kots et la rénovation des anciens homes. La retour au Clos du Sart tout proche s'effectuera sans difficulté en contournant les anciens homes par un nouveau chemin cyclo-pédestre où quelques vaches nous ont regardé passer. À l'arrivée, comme récompense, un succulent goûter nous a tendu les bras.

En 2024, nous organiserons notre promenade pédestre le **dimanche 6 octobre**. Le thème traitera de la description et des caractéristiques des arbres de notre proche environnement. **Retenez dès à présent cette date dans vos agenda.**

Claude STOLZ.

Mobilité dans notre quartier.

Depuis le printemps 2023, le CQST a lancé un vaste chantier relatif à la mobilité dans notre quartier. Cette question est particulièrement d'actualité avec le début du chantier pour le Busway sur la route du Condroz (cf. ci-dessous). Les objectifs sont de :

- pacifier la circulation dans les quartiers,
- réconcilier les différents modes de déplacement (pédestre, cycliste, en bus, en voiture...),
- favoriser les modes doux de déplacement,

pour tous, des enfants aux personnes âgées, des moins mobiles aux plus mobiles.

Des échanges ont eu lieu avec les services mobilité de l'Université et du Parc Scientifique, et avec les échevins de la mobilité des Villes de Liège et Seraing.

Deux séances de discussions ouvertes à tous les habitants ont été organisées, les 12/9/23 et 5/10/23. Il y a eu des échanges de courriels avant et après les séances, des interpellations et des prises de position des habitants. Nous avons compté environ 25 personnes à chacune des deux réunions et une dizaine de propositions et analyses envoyées par courriel.

Les séances commençaient par une courte présentation du quartier, suivie d'un débat, donnant la parole aux participants, sur les enjeux relatifs aux déplacements en voiture, à vélo et à pied. Un verre de l'amitié était offert en fin de réunion pour permettre des échanges libres, à bâtons rompus.

En quelques mots, les participants mettent l'accent sur :

- les voitures : la vitesse est une des questions les plus discutées,
- les vélos : poursuivre l'amélioration des conditions de circulation,
- les chemins piétons : rendre les trottoirs praticables.

Le document de synthèse de ces réflexions est sur notre site Internet.

Nous avons organisé le 30 novembre 2023 une rencontre avec les échevins de la mobilité de Seraing et de Liège, nous leur avons présenté un ensemble de propositions de nature à apaiser et améliorer la mobilité pour tous.

Un rappel par courriel leur a été envoyé le 7 avril.

Voici les 6 priorités de nos demandes d'action :

- une zone 30 généralisée dans le quartier,
- organiser un stationnement alterné et placer des obstacles pour ralentir la vitesse et réduire le transit rue de la Belle Jardinière,
- agir sur le parking désordonné et dangereux autour du club de football,
- pacifier la cohabitation entre vélos, bus et voitures rue du Sart Tilman côté école communale,
- réduire les risques dus au partage entre vélos et voitures rue de la Sordeye, avec son tournant très serré,
- libérer les trottoirs au profit des piétons.

Nous espérons obtenir une rencontre prochaine avec le Bourgmestre de Liège, W Demeyer.

Par ailleurs, pour poursuivre ces actions, nous avons introduit une demande de subside dans le cadre d'un appel à projets de la Ville de Liège. Nous y proposons de construire collectivement des visuels à placer sur la voie publique pour sensibiliser chacun aux enjeux d'une mobilité confortable et pacifiée pour tous. Si le projet est retenu, nous reviendrons vers vous fin de l'été pour créer des groupes de travail à la demi-journée.

Nous invitons tous les habitants à communiquer avec le CQST et à envoyer leurs remarques et suggestions par mail.

Robert CHARLIER.

Travaux du BUSWAY 2.

Préambule.

Le projet Busway 2 a été soumis à l'enquête publique du 30/11 au 12/12/2022. Vu l'importance du projet, nous avons demandé une présentation au responsable du TEC et avons eu copie des

plans joints à la demande de permis. Le 10 décembre, nous avons ensuite organisé une réunion pour informer les riverains.

Contenu du permis.

Le permis a été délivré le 6 juin 2023.

Il indique qu'il y a eu 42 courriers de réclamations. De la synthèse de ces réclamations, une partie de celles-ci a été considérée comme recevable, partiellement recevable et non recevable. Le permis acte notamment les points suivants :

- la création d'une nouvelle zone de stationnement face aux immeubles n° 483-485,
- la création d'une piste cyclable à double sens de circulation autour du rond-point Marco Polo,
- la suppression de la zone de végétation à hauteur des zones de stationnement prévues pour maintenir une piste cyclable confortable,
- la suppression du stationnement sur l'îlot face au Marco Polo remplacé par du stationnement en voirie à cet endroit,

- la pose d'un revêtement réduisant les nuisances sonores dues au trafic automobile,
- zones de végétation (haies) entre voirie et piste cyclable : essences résistantes au sel de déneigement, hauteur maximum : 50 cm (conservation de la visibilité),
- la suppression du tourne-à-gauche aux feux de signalisation situés au bas de la rue de la Belle Jardinière,
- un caniveau drainant sera placé sous chaque piste cyclable située de chaque côté de la nouvelle voirie,
- sur la route du Condroz, en venant du giratoire, l'accès à la zone commerçante du côté pair doit être autorisée par un tourne-à-gauche (ligne discontinue sur l'axe de la voirie).

Travaux en cours.

Réunion d'information avant travaux.

Le 9 avril 2024, une réunion préalable au début des travaux a été organisée par le TEC et

l'entreprise NELLES, adjudicataire. Cette réunion a réuni environ 200 personnes au Clos du Sart.

La durée des travaux est de 300 jours ouvrables : ils se dérouleront entre le 15 avril 2024 et le 28 janvier 2025. La première phase consistera à réaliser les travaux côté pair, en maintenant le trafic côté impair jusqu'au 30 septembre 2024. La seconde phase consistera ensuite à réaliser les travaux du côté impair dans les mêmes conditions. La circulation des bus et le trafic des riverains seront perturbés pendant ces travaux. Les principales mesures prises dès le début de la phase 1 sont :

- circulation sur la route du Condroz avec une seule voie de circulation dans chaque sens, depuis le bas de la rue Belle Jardinière jusqu'au rond-point Marco Polo,
- au rond-point Marco Polo, fermeture à toute circulation automobile de la rue du Sart Tilman, tant côté école Saint Jean Marie que côté école communale. Pour ce dernier côté, seuls les bus sont autorisés à sortir vers le rond-point,
- à hauteur du rond-point, sur la route du Condroz, une circulation alternée régulée par des feux est établie, la sortie de la rue de la Belle Jardinière est également régulée par un feu, l'entrée de la rue étant quant à elle

interdite en venant du rond-point,

- le bus 48 dans le sens vers CHU sera détourné par l'avenue Pré Aily et la rue du Bois Saint Jean ; seul l'arrêt « parc scientifique » est maintenu à l'entrée de l'avenue Pré Aily et aucun arrêt n'est prévu entre ce dernier et l'arrêt « chimie » dans l'université,
- le bus 48 vers Liège n'est pas détourné et fait ses arrêts normalement,
- au niveau du rond-point, la circulation des piétons et des cyclistes pouvait se faire côté église ou côté Belfius, cette dernière a été rapidement fermée car le chantier affleure le coin du bâtiment de la banque et le trottoir a été détruit.

Lors de la réunion, une information importante ne nous a pas été communiquée : la suppression des arrêts Tennis Club et Beau Hêtre dans le sens vers CHU.

Pour régler les problèmes particuliers qui se poseraient pendant les travaux, une permanence pour les riverains est ouverte chaque vendredi de 9 à 11 h dans les bureaux du chantier.

Évolution des mesures programmées en fonction de l'avancement du chantier.

Dès le départ, il est apparu que la circulation alternée par des feux créait de longues files d'attente au niveau du rond-point. Après quelques jours, une partie du trafic s'est reportée sur le contournement par le parc scientifique mais la situation restait tendue aux heures de pointe.

Le rond-point du Marco Polo devant être complètement remodelé lors des travaux, l'entreprise Nelles a asphalté une bande supplémentaire à hauteur du rond-point. Cette modification a permis de supprimer les feux réglant la circulation alternée à partir du 29 avril. En conséquence, à cause du retrait du feu de sortie, la rue de la Belle Jardinière a été mise à sens unique dans le sens de la montée. Pour remonter vers Bonnelles, les riverains doivent utiliser la rue du Beau Hêtre et tourner à gauche. Cette situation est peu satisfaisante étant donné l'étroitesse de cette voirie à double sens et le trafic important sur la route du Condroz. De nombreux riverains nous ont fait part de leur insatisfaction.

Le 29 mai, une autre modification importante du chantier est intervenue : l'accès à l'avenue Pré Aily

a été fermée à la circulation automobile pour des raisons de réaménagement du carrefour (suppression du by-pass) et les feux ont été démontés. De ce fait, le bus 48 vers CHU dessert à nouveau le village par le nouvel arrêt provisoire « Belfius ». Celui-ci a été équipé d'une traversée piétonne. Le bus fait son arrêt en voirie et bloque le trafic vers Bonnelles, ce qui permet aux voyageurs de s'engager en toute sécurité pour traverser la file à l'arrêt. Pour traverser la deuxième partie du passage protégé, il faut être attentif car les véhicules qui viennent de Bonnelles roulent en général assez vite.

L'arrêt « parc scientifique » a été déplacé sur la route du Condroz, n'a pas été opérationnel immédiatement et sa longueur ne couvre pas la longueur d'un bus articulé. Par ailleurs, un accès piétons et cyclistes, pied à terre, permet l'accès au parc scientifique.

Ne vous étonnez pas si vous voyez un bus circuler dans le quartier du Pré Aily car le bus 248 « Guillemins - Parc scientifique » détourné vient y faire demi-tour (3 bus le matin, 3 le soir).

Contacts avec les intervenants.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, nous continuerons à maintenir le contact avec les autorités, et l'entreprise Nelles en particulier, pour tenter de diminuer les inconvénients subis par les habitants à cause de cet important chantier. Il faut parfois s'armer de patience car, comme il y a au

minimum 3 intervenants, le TEC, commanditaire des travaux, l'entreprise Nelles et la police, responsable de la sécurité, les modifications peuvent prendre du temps.

Claude STOLZ.



File pendant le trafic alterné régulé par des feux



Circulation rétablie à double sens au rond-point



Rue Belle Jardinière : situation actuelle.
Remarquer la plaque 1,4 km sous le sens unique.



Situation dangereuse pour piétons
vers la pharmacie.

Systeme d'epuration individuel vs Busway – Reunion du 27 mai 2024.

Un certain nombre de maisons de notre quartier n'ont pas de raccordement à l'égout. En effet, une partie de la route du Condroz ne dispose pas d'un égout collectif et est donc en zone d'assainissement autonome. Les travaux en cours actuellement impliquent notamment la disparition d'un fossé qui collecte certaines eaux de pluies ou usées. Quel sera l'impact sur votre maison ? Devez-vous changer de système d'épuration individuel ?

A l'invitation du Comité de Quartier du Sart Tilman – CQST, une réunion d'information et de discussion a eu lieu le lundi 27 mai soir en la salle du Clos du Sart. Près de 30 habitants étaient présents.

M. B. Paermentier, de l'AIDE, a donné une information sur les stations d'épuration individuelles et a répondu aux questions. Son exposé a abordé les points suivants :

- contexte réglementaire,
- principe de traitement des eaux usées dans un système d'épuration individuel,
- choix de son système d'épuration individuel,
- évacuation des eaux épurées,
- comparaison des systèmes d'épuration intensifs et extensifs,
- gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA), les primes et l'entretien des dispositifs.

Nous vous renvoyons vers notre site www.cqst.be sur lequel l'exposé de Mr Paermentier est publié.

L'obligation d'installer un système d'épuration individuel ne porte que sur les maisons construites ou transformées après 1998.

Selon le paragraphe 2 de l'article R.276 de la partie réglementaire du Code de l'Eau, quel que soit le régime d'assainissement, conformément aux dispositions existantes en matière de protection des eaux de surface et souterraines, il est interdit de faire s'écouler ou de laisser s'écouler les eaux urbaines résiduaires :

- sur les voies publiques, y compris sur les accotements et sur les trottoirs,

- dans les filets d'eau,
- dans les fossés et sur les talus qui en constituent les dépendances.

Par ailleurs, le débat a mis en exergue notamment les points suivants.

- Pourquoi n'y a-t-il pas d'égouttage public collectif sur la route du Condroz ? Personne ne le sait. Du côté Meuse, les maisons partagent un tuyau / fossé qui évacue les eaux usées et les eaux de pluie. Cette canalisation est privée et passe sur les propriétés privées. Elle réduit fortement l'impact futur des travaux actuels.
- Par contre, du côté impair, les eaux de pluie et les eaux grises (usées) se déversent pour la plupart dans le fossé actuel.
- Les collecteurs prévus par les travaux permettront-ils d'évacuer les eaux (notamment issues des toitures, terrasses etc.) lors des pluies intenses que l'on connaît de plus en plus ? Pourra-t-on continuer à y déverser les eaux grises ?
- La nature des terrains rend difficile, voire impossible, l'infiltration des eaux, en particulier des volumes importants (cf. eaux de pluies abondantes).
- Une réponse collective à ces questions d'évolution de l'égouttage est souhaitée / proposée par certains participants. Il peut s'agir de construire une station d'épuration collective mais privée, en copropriété, ou de négocier collectivement avec la RW, responsable de la route du Condroz.

Nous avons appris par l'entreprise NELLES qu'un responsable de la SPW-route de Liège, en collaboration avec la Ville, est chargé de contacter chaque propriétaire pour connaître comment son système d'évacuation des eaux usées et de ruissellement actuel est conçu. Le CQST prendra contact avec le SPW pour avoir des informations complémentaires sur les solutions possibles envisageables.

Robert CHARLIER.

Lotissement Pré Aily : situation actuelle.



L'ordre de construction des immeubles P47 à P50 a été modifié : le promoteur, qui possédait les permis pour les immeubles P48 et P49, avait l'intention de construire le P47 à la suite du P48 car ces 2 immeubles possèdent une entrée de garage commune. Le permis pour les immeubles P47 et P50 a été demandé en temps utile. Toutefois, une exigence du DNF (Département de la Nature et des Forêts) de la Région wallonne a retardé la

délivrance du permis. De ce fait, la construction du P49 a été entamée à la suite du P48, actuellement en voie d'achèvement. Sur recours du promoteur, le Région wallonne a délivré un permis conditionnel pour les P47 et P50. En effet, ce permis n'est valable qu'après l'obtention d'une dérogation du DNF. Nous ignorons ce qu'il en est advenu à l'heure actuelle.

D'autre part, dès la mi-septembre 2023, un nombre important d'arbres ont été marqués d'un point rouge ; ensuite, un certains nombre d'entre eux ont été affublés d'un numéro. Ces arbres sont situés sur les terrains non bâtis, y compris ceux qui doivent être rétrocédés à la Ville et qui appartiennent toujours au promoteur. Malgré nos interpellations adressées à différents services, nous ne sommes pas encore arrivés à connaître le pourquoi de ce marquage. Notre crainte est que les arbres numérotés et situés dans les lisières à rétrocéder à la Ville ne soient abattus.

Nous resterons attentifs au problème des arbres abattus sans que des plantations compensatoires ne soient effectuées.

Claude STOLZ.

Réunion avec Madame l'Échevine des travaux de Seraing, Laura Crapanzano.

Le 3 juin 2024, à l'initiative de cette dernière, le Comité de quartier a fait part des demandes suivantes :

- réparation de la chaussée des rues Bois de Sclessin, Bois Saint-Jean, de la Lisière,
- rue del Rodge Cinse, partie Seraing, panneau 30 km/h, enregistrement vitesse et nombre de passages, création d'un trottoir depuis la station électrique jusqu'au rond-point de la caserne des pompiers,
- prolongement direct du Ravel existant vers le rond-point rue Jean-Jacques Dony dans le Parc scientifique,
- maintien du sens-unique Allée du Beau Vivier,
- rue Bois de Sclessin, rendre le trottoir d'entrée à la plaine de jeux du Parc Astrid accessible aux personnes à mobilité réduite,
- nettoyage du trottoir le long de l'Allée du Bol d'Air.

Pierre DEVOS.

Plaine de jeux du parc Astrid à Seraing.

La plaine de jeux aménagée dans le Parc Astrid à l'initiative du Comité de quartier en 2001 a été restaurée en 2021 et complétée en 2023 par la Ville de Seraing.

Des allées bétonnées permettent l'accessibilité

aux personnes à mobilité réduite.

Balançoires, bancs, plantations, terrain de pétanque complètent le module bateau.

Pierre DEVOS.



Le bateau pirate au fond, les nouveaux jeux à l'avant.

Festivités Uliège.

Suite à la demande de riverains de la rue du Sart Tilman se plaignant du tapage nocturne lors de la fête du personnel de l'Université du 13 octobre 2023, nous avons pris contact avec l'Administrateur de l'Université.

Une réunion avec les riverains et l'Université a été organisée le 21 décembre 2023 afin de faire part

des doléances.

Une personne référente de la rue du Sart Tilman a été choisie qui sera le point de contact privilégié avec l'Uliège.

Pierre DEVOS.

Plantations route du Condroz

Sur la proposition d'un habitant de l'Allée de la Cense rouge pour réduire les nuisances sonores, nous avons pris contact avec l'Université afin que des plantations soient réalisées dans les dents creuses.

Cent tilleuls à petite feuille, cent érables planes ainsi que des boutures de peuplier blanc, espèces résistantes à l'évolution du climat, ont été plantées en décembre 2023.

Pierre DEVOS.

Absence d'éclairage public allée de la Cense rouge.

À la mi-2023, nous avons signalé à RESA que l'éclairage public était défectueux allée de la Cense rouge en mentionnant la panne sur leur site. Fin août 2023, n'ayant aucune réponse de RESA, nous avons adressé un courrier à l'échevin des travaux de Liège pour connaître la situation. Dans sa réponse, l'échevin nous indique que des poteaux et des appareils d'éclairage doivent être remplacés et qu'une réparation provisoire n'est pas possible. RESA demande en urgence une offre pour ce travail.

Nous suivons ce dossier mais les dernières nouvelles ne sont pas bonnes : en effet, de nombreuses demandes de réparations sont en attente sur le territoire de Liège et le Collège a dû arbitrer. La réparation de l'éclairage de la Cense rouge a été postposée à un exercice ultérieur. Nous passerons hélas un second hiver sans éclairage à cet endroit.

Claude STOLZ.



Aucun luminaire allumé jusqu'au n° 19 (dans le fond à gauche).

Enquête réalisée à la demande de l'Université.

Une **STATION CAMBIO** au **SART TILMAN ?**

C'est possible si 30 personnes
se montrent intéressées !

Vous souhaitez manifester votre intérêt
pour la création d'une station Cambio
au Sart Tilman ?

Faites-le nous savoir via le formulaire
sur notre site <https://cqst.be/>



Nouveaux logements universitaires.

Les travaux ont débuté en avril 2024. Il s'agit de la création de 400 nouveaux logements. Le bâtiment existant appelé B13B sera incorporé dans la nouvelle structure.

Les travaux dureront 18 mois. Ils seront suivis de la rénovation des 360 logements existants.

La totalité des logements est concentrée sur une zone pour préserver les arbres.

173 emplacements de parking extérieur ainsi que 240 emplacements vélos seront créés.

Pierre DEVOS.



Sécurité dans la rue de la Belle Jardinière à l'entrée du club de football.

Début 2023, nous avons été contactés par un riverain de la rue de la Belle Jardinière nous demandant d'intervenir auprès des Autorités afin de sécuriser la rue aux abords du club de football lors des grandes affluences. Le parcage automobile anarchique dans la rue et dans le tournant s'avère particulièrement dangereux pour les piétons qui se rendent au club. Après plusieurs rappels auprès du Bourgmestre, une réunion a eu lieu le 18 novembre 2023 avec la Police de Liège, les dirigeants du club, le riverain et le CQST afin d'expliquer le problème et de trouver des solutions.

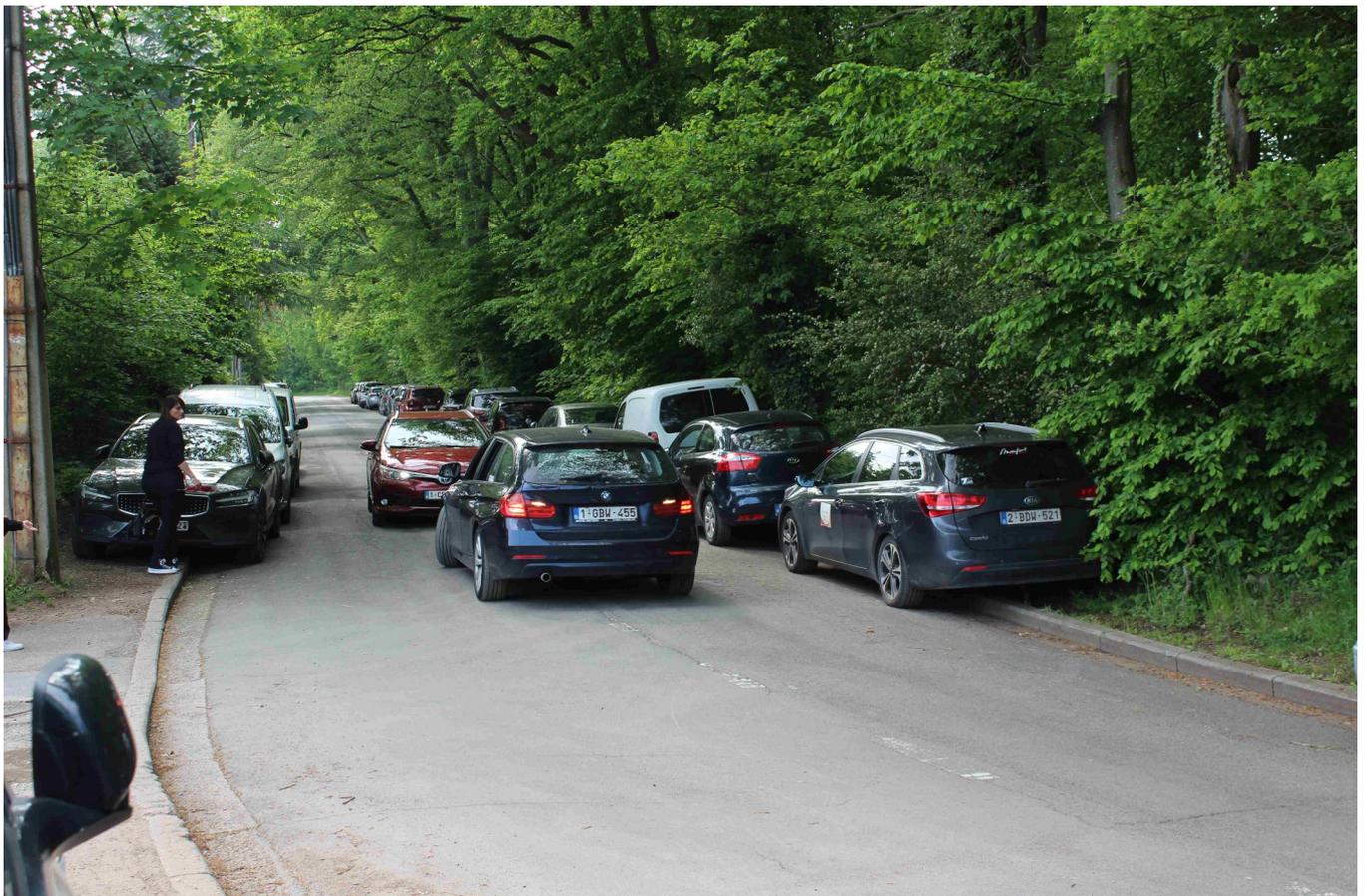
Les solutions esquissées par ordre de priorité sont l'interdiction de stationner en amont et dans le tournant par la pose de potelets, une signalisation

zone 30 km/h, des passages piétons, un meilleur aménagement du parcage sur le terrain du club, la création de parkings supplémentaires en aval du tournant.

L'inspectrice principale de la Police a remis les conclusions de la réunion au Bourgmestre ainsi qu'au responsable de la signalisation.

Nous relancerons le sujet lors d'une réunion avec le Bourgmestre que nous avons demandée et pour laquelle nous sommes dans l'attente d'une date.

Pierre DEVOS.



Stationnement sur les trottoirs et croisement impossible et aucun espace sécurisé aucun espace pour les piétons.

Élargissement de la piste cyclable rue du Vallon.

La piste cyclable asphaltée est très étroite. Elle ne permet pas le croisement de deux cyclistes sans que l'un d'entre eux emprunte la partie pavée de la chaussée. Ces pavés sont très glissants lorsqu'ils sont mouillés, en cas de rosée notamment.

Cette piste cyclable sera élargie dans le courant de 2025. Réalisée en béton brossé, elle comportera une largeur de 4 mètres dans les alignements droits et 5,5 mètres en virage.

Claude STOLZ.

Nouvelles pistes cyclo-pédestres dans le domaine universitaire.

Récemment, l'Uliège a complété son réseau cyclo-pédestre ; parmi les liaisons nouvelles, citons :

- la prolongation d'un tronçon existant partant de la rue de Sordeye, permettant de rejoindre la rue des Homes en contournant les homes existants. La rue de Sordeye est fort fréquentée par les cyclistes se rendant à l'Université par la rue de la Belle Jardinière. Nous avons emprunté ce tronçon pour rejoindre le Clos du Sart lors de notre promenade pédestre de 2023,
- la prolongation du chemin existant derrière le grand bâtiment B52 de la faculté des sciences appliquées pour rejoindre les feux près de la voiture dans le béton et se

connecter au chemin des Soupirs qui est parallèle au boulevard du Rectorat depuis l'allée du Six Août jusqu'au rond-point Florkin (CHU),

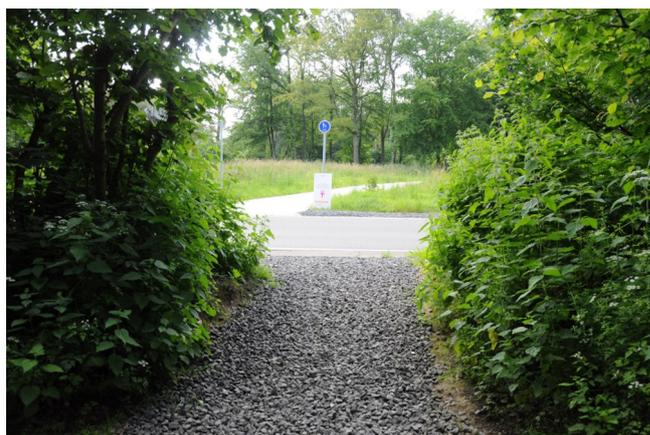
- la prolongation du chemin des Soupirs, au delà du rond-point Florkin, jusqu'à l'institut de botanique, en logeant les nouveaux terrains de rugby.

Toutes ces prolongations ont été réalisées en béton avec une largeur de 2,5 mètres, sauf la partie terminale du chemin des Soupirs dont la largeur est limitée à 1,5 mètres dans la zone boisée précédant l'institut de botanique.

Claude STOLZ.



Début de la nouvelle piste (côté B52)



Raccordement au chemin des Soupirs (gravillons).